Une personne âgée sur 10 est victime de maltraitances : En Normandie aussi !

Le 15 juin est une journée consacrée partout dans le monde à sensibiliser le public et les professionnels aux maltraitances faites aux personnes âgées.

## **Vous avez dit maltraitance ?**

Il s’agit de faits ponctuels ou répétés très divers faisant du tort aux personnes, souvent de

Sont le plus souvent en cause les proches, en particulier des membres de la famille, mais aussi parfois des professionnels impliqués dans les soins. Dans tous les cas, le climat de confiance qui réunissait le plus souvent les protagonistes, victime(s) et personne(s) mise(s) en cause, explique que la plupart du temps, les faits restent cachés, et les mauvais traitements continuent.

Ces situations se rencontrent au domicile, mais aussi parfois dans des établissements de soins ou d’hébergement.

## **Et en Normandie ?**

Trois centres ALMA (« allo maltraitances ») installés à Caen, Evreux et Rouen accueillent et écoutent les appels concernant ces situations, les analysent et orientent les appelants vers les professionnels et services concernés (services sociaux, professionnels de santé, parfois police et justice).

Une enquête sur les appels reçus au cours de l’année 2016 vient d’être achevée, couvrant les 5 départements normands. La majorité des victimes étaient âgées de 60 ans et plus (78%) ou en situation de handicap (22%). Le lieu des faits rapportés était le domicile (72%), plus rarement un établissement. Les maltraitances psychologiques étaient les plus fréquentes (64%) suivies des négligences (40%) et des maltraitances financières (28%). Dans 62% des cas, plusieurs types de maltraitances étaient associés. L’origine supposée des maltraitances était familiale dans 46% des cas, et professionnelle dans 30%. Dans 10% des signalements, après analyse, il s’agissait de souffrance, plutôt que de véritable maltraitance.

Au cours du suivi, outre l’appelant lui-même, un ou plusieurs professionnels ou institutions ont été sollicités par ALMA dans 44% des cas : travailleurs sociaux,  centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ou Centres Communaux d'action sociale (CCAS). La justice a été saisie 3 fois et la police (ou la gendarmerie) 2 fois.

## **Quelles réponses ?**

Les centres ALMA n’ont pas le monopole des signalements de maltraitances de personnes âgées ; de multiples institutions (conseils départementaux, ARS…), de multiples types d’établissements (médico-sociaux et de santé) ont mis en place des dispositifs de signalement et de traitement des plaintes ; des sensibilisations et des formations sont ou ont été réalisées auprès des professionnels intervenant à domicile ou en établissement ; des programmes de bientraitance sont mis en avant. Cependant, compte tenu de l’infime partie des cas de maltraitance qui sont identifiés, le chantier reste titanesque ! Les centres ALMA y contribuent à leur niveau en favorisant de tels signalements qui ne s’expriment pas jusqu’à présent, et en orientant et en accompagnant les personnes qui nous appellent vers les services compétents, vers lesquels ils n’ont pas été jusqu’alors. Il ne s’agit en aucune manière de s’y substituer. Les centres ALMA ont aussi une action de sensibilisation, de formation et de communication sur les maltraitances qui vise à faire de cette question une grande cause nationale et une priorité d’action pour les pouvoirs publics